

Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 Août 2019

L'assemblée générale s'est tenue dans la salle des fêtes de Champeaux. Elle a débuté à 9h00 et s'est terminée à 10h30.

Etaient présents les membres du bureau, 14 personnes membres de l'association, 11 membres ayant donné pouvoir à des membres présents.

Le Président, Philippe Hériard a présenté le rapport moral et d'activité pour 2018-2019, le trésorier, Dominique Nasse, a présenté le rapport financier.

Rapport moral et d'activité

Notre association fête cette année ses 10 ans. Si l'enthousiasme est toujours aussi présent pour contribuer à la préservation et à la restauration de notre patrimoine, nous avons évidemment pendant toutes ces années été confrontés au principe de réalité : changements institutionnels locaux, baisse des dotations de l'Etat, lourdeurs administratives qui retardent nos démarches. Cependant, l'année écoulée a vu un certain nombre de nos objectifs réalisés ou en bonne voie de l'être, grâce notamment à nos moyens financiers (plus de 10 000 euros sur le compte de l'association).

I. Eglise Saint Martin

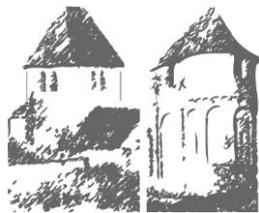
Nous n'avons pas encore d'informations sur le calendrier de mise en travaux d'une 2^{ème} tranche concernant l'intérieur de l'église. A noter également que cette seconde phase de travaux devra prêter une attention particulière à la présence éventuelle de peintures dont nous soupçonnons la présence sous la couche actuelle d'enduit.

a. Porte de la sacristie de Saint Martin

Le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC a été constitué et envoyé. Dès que celle-ci aura donné son accord, les opérations de restauration pourront commencer (dernier trimestre 2019). Sur le montant global du devis (4260 euros TTC), notre association contribuera à hauteur de 2036 euros. Nous prendrons également en charge le coût du transport supplémentaire vers le conservatoire d'Art sacré de Périgueux, le temps que les travaux dans Saint Martin (humidité et portes extérieures sacristie) soient achevés pour permettre la remise en place de la porte restaurée.

b. Electricité

Les travaux de réfection de l'électricité ont été effectués en juin dernier. Comme convenu, notre association y contribue à hauteur de 1000 euros.



c. Autres travaux à prévoir

-Deux portes extérieures (sacristie et côté nef) ainsi que plafond de la sacristie. Notre maire délégué lance des demandes de devis.

-Confortation de maçonneries et mise en place de gouttières supplémentaires, entretien à court terme (*cf.* rapport Duchêne)

-Etude de mise en valeur intérieure (*cf.* rapport Duchêne)

II. Eglise Saint Fiacre

a. Toiture de la sacristie de Saint Fiacre

Nous remercions l'entreprise Gremeret qui a effectué les travaux de remise à neuf de la toiture de la sacristie en juillet. Comme convenu notre association y contribue à hauteur de 800 euros sur un montant total de 2 268,60 euros.



b. Etude diagnostic de Saint Fiacre.

Suite à la demande de la nouvelle commune de Mareuil-en-Périgord, Madame Gaëlle Duchêne, architecte du Patrimoine DPLG, a effectué ces derniers mois une étude générale sur l'ensemble des églises de la commune. Concernant Saint Fiacre, son rapport précise : « il importe de programmer une étude préalable menée par un architecte qualifiée destinée à identifier la cause des désordres affectant l'édifice et définir un programme de travaux, compris mise en valeur intérieure »

Nous notons que cette préconisation est celle que nous faisons depuis plusieurs années auprès des autorités...

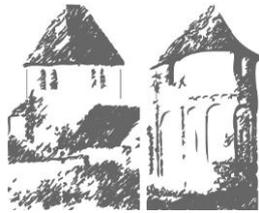
Dans l'attente de cette étude, Madame Duchêne préconise les opérations et mesures d'urgence suivantes :

- Pose de témoins type jauge Saugnac,
- Colmatage des fissures,
- Confortation de la zone instable au pied de l'abside,
- Stabilisation de l'arcature de la baie axiale avec dépose du vitrail.

Le rapport d'ensemble propose de préparer au second semestre 2019 la campagne relative aux travaux d'entretien ci-dessus, estimés pour Saint Fiacre à 12 500 euros HT, et de réaliser en 2020 des études préalables conduisant à établir en 2021 le programme de restauration. Au total, pour l'ensemble de la nouvelle commune, cinq études préalables sont proposées, dont celle de Saint Fiacre, estimée à 12 000 euros HT.

Suite à la lecture d'extraits de ce rapport, le bureau de l'association a proposé à l'assemblée générale le vote de la motion suivante :

« L'association des amis de Champeaux et de la Chapelle Pommier a bien pris connaissance du rapport de Madame Gaëlle Duchêne « *Diagnostic sommaire des*



édifices culturels de la commune de Mareuil ». Concernant l'église Saint Fiacre, ce rapport demande la réalisation à court terme "d'une étude préalable menée par un architecte qualifié destinée à identifier la cause des désordres affectant l'édifice et définir un programme de travaux, compris mise en valeur intérieure" qui devra aboutir à établir un programme de travaux en 2021. Et, avant les résultats de cette étude diagnostique, ce même rapport conseille des mesures d'urgence à réaliser le plus tôt possible et considérées comme de l'entretien à court terme : pose de témoins type jauge Saunac, colmatage des fissures, confortation de la zone instable au pied de l'abside, stabilisation de l'arcature de la baie axiale avec dépose du vitrail.

L'association des amis de Champeaux et de la Chapelle Pommier réaffirme son souhait d'une réalisation rapide des travaux de restauration de l'église Saint Fiacre au vu de son état très dégradé. Elle demande en conséquence à la Mairie de Mareuil-en-Périgord d'inscrire ces deux opérations parmi les priorités dans son agenda : **au plus tôt la mise en œuvre des mesures d'urgence d'entretien à court terme, et l'étude diagnostique, dont la nécessité posée par l'ABF en 2011 est pleinement confirmée, avec une élévation de son urgence.**

L'association des amis de Champeaux et de la Chapelle Pommier rappelle enfin sa disponibilité pour réunir **des fonds contribuant** à la réalisation des études préalables et par la suite aux travaux, comme elle l'a prouvé à plusieurs reprises ces derniers mois.

III. Communication

Afin de marquer la présence de l'association à divers événements locaux, il est proposé de faire faire un kakémono par un artisan qualifié. Il est demandé à Annick de Coatpont de faire une étude qualifiée.

De nouveaux habitants ont été signalés à Champeaux. Annick de Coatpont et Sylvie Hériard doivent leur rendre visite ces prochaines semaines.

Des membres de l'association seront présents lors de la fête de Champeaux le 17 août prochain.

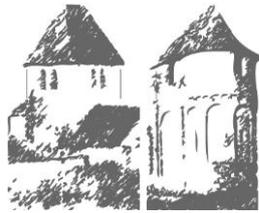
IV. Les cluzeaux de Champeaux

Francis Gérard, membre de l'association rappelle qu'un projet d'aménagement des cluzeaux de Champeaux avait été évoqué il y a quelques années pour un accueil touristique. L'association dans ses prochains contacts avec la mairie demandera où en est ce projet.

V. Effectifs et cotisations

Le nombre de nos adhérents est actuellement de **110, en nette augmentation**. Le montant de la cotisation 2020 est fixé à 10 euros.

Le rapport moral et d'activité ainsi que la motion sont votés à l'unanimité.



Rapport financier

L'exercice 2018-2019 s'est écoulé depuis l'arrêté de la précédente assemblée générale, c'est-à-dire depuis le 1^{er} août 2018. Les comptes sont arrêtés au 1^{er} août 2019.

Le total des **recettes** de la période s'élève à **4299,29 euros** provenant des cotisations des 110 membres, des dons de membres ou de donateurs extérieurs, cotisations et dons représentant 1794,29 euros ; le reste des recettes est constitué par **2505 euros** provenant du concert du 4 août 2018 (qui n'avait pas encore eu lieu à l'arrêté des comptes de l'an dernier).

Durant la même période, les **dépenses** ont été de **291,58 euros** à savoir :

- 100 euros de don à la paroisse (après le concert de 2018).
- 112,81 euros pour l'assurance obligatoire (dont le montant a augmenté avec le nombre d'adhérents).
- 78,77 euros de pose du nouveau lustre n° 3 à Saint Martin de Champeaux.

Au terme de l'exercice, c'est-à-dire au 1^{er} août 2019, l'excédent des recettes sur les dépenses se monte donc à **4007,71 euros**. Nous avons **en caisse sur notre compte banque Tarneaud la somme de 10189,18 euros**. L'association n'a pas de dettes.

Le **budget** de l'exercice annuel qui commence prévoit des rentrées de dons, cotisations et ventes d'environ 800 euros. Le bureau approuvera au cas par cas les dépenses courantes. Sont déjà décidées et prévues :

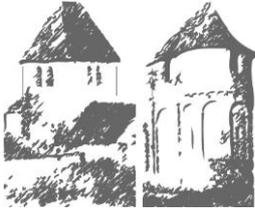
- notre participation de 800 euros à la couverture de la sacristie de Saint Fiacre, qui va nous être demandée puisque les travaux sont faits ;
- un don de 1000 euros pour les travaux d'électricité de Saint Martin de Champeaux, qui va aussi nous être demandé puisque les travaux sont finis ;
- et une participation de 2036 euros à la restauration de la porte peinte de la sacristie de Saint Martin, qui est prête à commencer dès la réponse de la DRAC.

Le total de ces engagements est inférieur à 4000 euros.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Modifications mineures des statuts de l'association

Suite à la création de la nouvelle commune de Mareuil en Périgord, des changements mineurs ont été proposés à l'assemblée générale. Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité (nouvelle version des statuts en annexe de ce procès-verbal)



Les Amis de Champeaux et la Chapelle Pommier

Procès-verbal AG 8 août 2019

Renouvellement du conseil d'administration

Conformément aux statuts de l'association, le conseil d'administration a démissionné. Les membres sortants ont été réélus à l'unanimité : Philippe Hériard, Vincent Alexandre, Dominique Nasse, Sylvie Hériard, Annick de Coatpont.

L'assemblée générale a été clôturée à 10h30.

Fait à Champeaux et la Chapelle Pommier (Mareuil en Périgord) le 8 août 2019,

Philippe Hériard,
Président

Sylvie Lhéritier de Chezelle
Secrétaire